

**Projet de budget 2024 de l'État de Genève (PB2024)  
 Pouvoir d'achat en chute libre... UNE MOBILISATION S'IMPOSE !**

L'Assemblée du personnel du Cartel, réunie le 19 octobre 2023 au Palladium, a pris connaissance du projet de budget 2024 du Conseil d'État et a pris position comme suit :

Considérant :

1. La décision du Conseil d'État de n'octroyer, pour 2023, **aucune indexation** à son personnel alors qu'il prévoit un taux d'inflation de 2% d'octobre 2022 à octobre 2023 ;
2. Que cette non-indexation cumulée à celles de 2021 et 2022 **conduisent à une perte de salaire réel de 3,16%** pour l'ensemble du personnel des services publics et parapublics soit l'équivalent d'un demi-mois de salaire depuis 2021 ;
3. Que d'ici la fin de l'année, **la perte du pouvoir d'achat va encore s'accroître** avec les loyers qui ont renchéri de 7% pour plus de la moitié des ménages et, qu'en 2024, **les primes d'assurance maladie vont exploser de 9,1%**, les tarifs de l'électricité augmenteront fortement (+18% pour les SIG) et la TVA va connaître une augmentation de 0,4% ;
4. Que **les excédents cumulés** des comptes 2021 et 2022 de l'État de Genève ont été de **1532 millions de CHF** et que donc le Conseil d'Etat a totalement les moyens de respecter ses obligations légales et contractuelles vis-à-vis de son personnel ;
5. **Que tous les autres cantons romands et les communes genevoises** respectent, eux, leurs engagements et vont donc octroyer une compensation du renchérissement pour 2024 ;
6. Qu'avec le plan de mesures structurelles annoncé par le Conseil d'Etat et les baisses d'impôts promises par les partis de droite, **d'autres attaques contre la fonction publique et les prestations à la population publiques se préparent** ;
7. Les défis sociaux, sanitaires et pour la transition écologique qui impliqueront des réformes sociales importantes pour répondre aux besoins de la population.

**L'Assemblée du personnel de l'État et du secteur subventionné :**

- **Exige une indexation des salaires de 5% (renchérissement et hausse des primes maladie)** ainsi que des moyens adéquats à l'évolution des coûts et des besoins pour le secteur subventionné, y compris pour les structures non soumises à la Ltrait ; *Cette indexation est d'autant plus importante, qu'il manque des moyens pour l'augmentation des rentes et pour la mise en conformité à la Ltr aux HUG. Par ailleurs les conditions d'octroi de l'allocation vie chère ne permettent pas de l'allouer aux temps partiels contraints exercés majoritairement par des femmes.*
- **Exige une indexation équivalente** des prestations complémentaires cantonales pour l'AVS/AI, des prestations complémentaires cantonales de chômage, des allocations familiales et maternité, des subsides assurance maladie, des prestations de l'aide sociale au sens large, et l'accès égal à ces dernières pour toute personne résidant sur le territoire genevois.

***En absence totale d'avancées sur nos revendications,***

***l'Assemblée appelle l'ensemble du personnel***

- **À faire grève le mardi 14 novembre pour une demi-journée (dès 13h30)**
- **À tenir des assemblées de secteur sur les lieux de travail et à rejoindre :**
- **l'Assemblée du personnel qui se tiendra au Palladium à 16h30 et**
- **la manifestation qui partira du Palladium à 17h30**

**Mandate les instances du Cartel pour l'organisation de la suite de la mobilisation**

*Résolution adoptée à l'unanimité*